

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Les crédits ouverts au titre V pour les programmes d'assistance technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y aura lieu d'appliquer les procédures et pratiques arrêtées pour l'élément Assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement;

4. Les crédits d'un montant total de 281 000 dollars ouverts aux chapitres 1^{er}, 3, 5 et 11 pour l'Organe international de contrôle des stupéfiants seront gérés comme un tout;

5. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 19 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque, ainsi que pour les autres dépenses de la bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

2030^e séance plénière,
21 décembre 1971.

B

PRÉVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE 1971

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1971 :

1. Les prévisions de recettes qu'elle a approuvées par sa résolution 2738 B (XXV) du 17 décembre 1970 seront révisées comme suit :

	Montants estimatifs approuvés dans la résolution 2738 B (XXV)	Augmentations ou (diminutions)	Montants révisés
<i>Chapitres des recettes</i>			
<i>Dollars des Etats-Unis</i>			
TITRE PREMIER. — Recettes provenant des contributions du personnel			
1 ^{er} . Recettes provenant des contributions du personnel	21 663 000	637 000	22 300 000
TOTAL, TITRE PREMIER	<u>21 663 000</u>	<u>637 000</u>	<u>22 300 000</u>
TITRE II. — Autres recettes			
2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	2 436 400	139 000	2 575 400
3. Recettes générales	4 755 400	65 500	4 820 900
4. Activités productrices de recettes	2 922 200	(363 000)	2 559 200
TOTAL, TITRE II	<u>10 114 000</u>	<u>(158 500)</u>	<u>9 955 500</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>31 777 000</u>	<u>478 500</u>	<u>32 255 500</u>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes ainsi qu'à la vente des publications seront imputées sur les recettes provenant de ces activités.

2030^e séance plénière,
21 décembre 1971.

2883 (XXVI). Confirmation des nominations faites par le Secrétaire général aux postes devenus vacants au Comité des placements

L'Assemblée générale

Confirme la nomination par le Secrétaire général des personnes suivantes comme membres du Comité des placements, à compter du 1^{er} janvier 1972 :

a) Pour une période d'un an :
M. Jean Guyot;

b) Pour une période de trois ans :
M. Eugene Black,
L'honorable David Montagu.

2030^e séance plénière,
21 décembre 1971.

* * *

En conséquence, le Comité des placements se composera de
M. Eugene BLACK, M. Roger DE CANDOLLE, M. Jean GUYOT,
l'honorable David MONTAGU, M. George A. MURPHY et M. B.
K. NEHRU.